



COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE ET REGLEMENTAIRE

PROCES VERBAL N°6 – SAISON 2026/2027

Réunion du :	10/09/2026
Président :	TESSIER Yannick
Présents :	CESBRON Jean-Pierre, CHARBONNIER Jacques, FROGER Alain, PAUVERT Frédéric, PHILIPPEAU Dominique
Assiste :	Audrey RIBRAULT
Excusés :	CHARBONNIER Julien, SOULON Franck

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. CESBRON Jean Pierre, membre du club de TRELAZE FOYER (513166) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. CHARBONNIER Jacques, membre du club de MONTILLIERS ES (521555) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. CHARBONNIER Julien, membre du club de DOUE LA FONTAINE RC (501943) et du GJ VERCHERS - MARTIGNE (560461) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. FROGER Alain, membre du club de LA POMMERAYE POMJ (545613) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. PAUVERT Frédéric, membre du club de PELLOUAILLES CORZE (546318) et du GJ PLESSIS PEL CORZE (561188) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. SOULON Franck, membre du club de TOUT MAULEVRIER SP (550965) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. TESSIER Yannick, membre du club du LANDEMONT LAURENTAIS (542441) et du GF Orée d'Anjou (564391) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement féminin.

1. Approbation des Procès-Verbaux

Le procès-verbal n°5 du 08/09/2026 est approuvé.

2. Organisation de la commission

Président : TESSIER Yannick

Vice-Président : PHILIPPEAU Dominique

Secrétaire : CHARBONNIER Jacques
Secrétaire adjoint : SOULON Franck

Représentant du CODIR : PAUVERT Frédéric

Responsable des coupes et challenges : TESSIER Yannick

Coupe de l'Anjou USE M et F : FROGER Alain, PHILIPPEAU Dominique et Frédéric PAUVERT

Challenge de l'Anjou M : CESBRON Jean Pierre, CHARBONNIER Julien et SOULON Franck

Coupe des réserves : FROGER Alain, PHILIPPEAU Dominique et Frédéric PAUVERT

Challenge du District Hubert SOURICE : CESBRON Jean Pierre, CHARBONNIER Julien et SOULON Franck

Challenge du District des Féminines : CESBRON Jean Pierre, CHARBONNIER Julien et SOULON Franck

Vérification des procédures (Forfaits – Matches remis) : TESSIER Yannick, FROGER Alain, PHILIPPEAU Dominique, PAUVERT Frédéric et CESBRON Jean Pierre.

Suivi des championnats M et F : CHARBONNIER Jacques, CHARBONNIER Julien, FROGER Alain, PAUVERT Frédéric et CESBRON Jean Pierre.

Contrôle des joueurs suspendus : PHILIPPEAU Dominique, CESBRON Jean Pierre, CHARBONNIER Jacques, et TESSIER Yannick.

Procédure d'urgence : TESSIER Yannick, CHARBONNIER Jacques, SOULON Franck, PHILIPPEAU Dominique et FROGER Alain.

3. Tableau des accessions et rétrogradations de fin de saison 26/27

La commission procède à la mise à jour du tableau suite aux engagements des équipes de D5.

Le nombre d'accessions et de rétrogradations par divisions dépend uniquement des rétrogradations des équipes du district 49 en Régional 3.

La commission plébiscite plus d'accessions de 2^{ème} de groupe contre un maintien de 11^{ème} du groupe supérieure.

En conséquence, il n'y aura pas de maintien de 11^{èmes} en D2 et de 11^{èmes} de D3 en fin de saison.

Etant donné, le nombre de refus d'accessions à l'intersaison pour des équipes de D5 vers la D4, la commission décide de diminuer le nombre d'accessions des deuxièmes au profit de maintiens des 11èmes de D4.

La commission valide le nouveau tableau et transmet aux services administratifs pour mise en ligne avant le début des championnats.

4. Coupes et Challenges

1- Challenge du District Hubert SOURICE

La commission valide la liste des engagements soit 138 équipes.

Elle répartit les équipes en 33 poules de 4 et 2 poules de 3.

Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour la suite de la compétition soit 70 équipes.

Un tour intermédiaire opposera 12 deuxièmes de poule par tirage au sort pour qualification aux

1/32èmes de finales.

Calendrier de la compétition :

- **27 septembre : 1^{ère} journée des poules**
- **11 octobre : 2^{ème} journée des poules**
- **25 octobre : 3^{ème} journée des poules**
- **22 novembre : Tour intermédiaire**
- **20 décembre : 1/32èmes de finale**
- **17 janvier : 1/16^{èmes} de finale**

2- Coupe de l'Anjou USE Féminine

La commission établit la liste des équipes engagées en Coupe de l'Anjou USE Féminine soit **28 équipes**.

Le 1^{er} tour est prévu le : **dimanche 18 octobre 2026**

5. Horaires championnat Seniors M – D5

La commission rappelle que les horaires officiels des rencontres seniors sont 15h et 12h30 pour les matchs en lever de rideau.

Suite à la demande de plusieurs équipes, la commission valide les horaires demandées pour l'ensemble de la saison afin de faciliter les procédures administratives.

Les horaires des clubs suivants ont été validés :

- Cholet SO 4 : 10h30
- Cholet SO 5 : 13h00
- Montilliers 4 : 10h30
- Andrezé Jub Jallais 4 et 5 : 10h30
- Thouarcé FC Layon 4 : 10h30
- Tillières ARC 4 : 10h30
- Le Fief Geste 4 : 10h30
- Cholet JF 3 : 10h00
- Cholet FC 2020 2 : 12h00
- Bourgneuf Ste Christine 3 : 10h30
- Bourgneuf Ste Christine 4 : 10h00
- Valanjou AS 4 : 10h30
- Christopheseguinière 4 et 5 : 10h30
- La Pommeraye Pomj 4 : 10h30

6. Groupes et numérotation championnat Seniors M – D5

Suite à la diffusion des calendriers du championnat Seniors M D5,

La commission prend connaissance des demandes de changement de groupe pour les équipes suivantes :

- Les Rairies AS
- Marans Gené US

Les critères de composition des groupes ont été expliqués et respectés.

➤ **La commission ne donnera pas une suite favorable aux demandes.**

La commission prend connaissance de la demande de jumelage entre les équipes 1 et 2 du club de Longuenée en Anjou.

La demande est trop tardive pour être acceptée.

➤ **La commission ne donnera pas une suite favorable à la demande.**

7. Procédure d'impraticabilité

La commission rappelle que les compétitions seniors M et F débiteront le week-end des 19 et 20 septembre prochains.

Dans l'éventualité où un terrain serait déclaré impraticable, il faudra appliquer la procédure habituelle, à savoir :

- Transmission de l'arrêté municipal constatant l'impraticabilité du terrain avant le vendredi 16h00 ;
- Envoi du tableau récapitulatif des rencontres reportées, dûment complété.

IMPORTANT : Avant d'envisager un report, la commission recommande aux clubs de privilégier une inversion de la rencontre avec leur adversaire.

Les horaires des rencontres peuvent aussi être avancés pour faciliter le déroulement de la journée sur un seul terrain.

8. Courrier(s)

La Commission rappelle qu'elle ne répond aux demandes des clubs uniquement transmises par la messagerie officielle.

Prochaine(s) réunion(s) :

- **Jeudi 1^{er} octobre 2026 à 19h00**
- **Jeudi 15 octobre 2026 à 19h00**
- **Jeudi 29 octobre ou jeudi 5 novembre à 19h00**

Le Président	Le Secrétaire
Yannick TESSIER	Jacques CHARBONNIER

